

Abuja, Nigeria, 21^{er} mai (Infosplusgabon) - Le Conseil exécutif fédéral (FEC) du Nigeria a approuvé l'application de la Résolution de l'Union africaine (UA) prévoyant un nouveau prélèvement à l'importation de 0,2%, afin de renforcer le financement durable de ses cotisations à l'organisation continentale.

La ministre des Finances, Mme Zainab Ahmed, a annoncé, mardi, à l'issue de la réunion présidée par le vice-président Yemi Osinbajo au Palais présidentiel à Abuja, que le nouveau prélèvement à l'importation sur les coûts, l'assurance et le fret (CAF) sera appliqué aux importations entrant au Nigeria, en provenance de pays membres de l'UA.

La taxe CAF est payée par un vendeur pour couvrir la perte ou les dommages éventuels à la commande d'un acheteur pendant le transit.

La taxe, toutefois, ne concerne pas les marchandises en provenance de pays extérieurs à l'Union africaine; celles originaires de pays membres de l'UA mais financées au moyen d'installations à usage spécial; celles destinées à l'aide; et les marchandises commandées et en cours d'importation avant l'entrée en vigueur du régime.

"Le but de cette nouvelle taxe est de permettre aux pays membres de l'Union africaine de payer de manière durable leurs cotisations à l'Union africaine", a-t-elle déclaré.

La ministre a déclaré que le Conseil sait que ce nouveau prélèvement va rapporter plus que le montant nécessaire pour les cotisations à l'Union africaine.

"Le solde sera placé sur un compte spécial à la Banque centrale du Nigeria et sera utilisé pour financer les cotisations à des organisations multilatérales telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et des institutions similaires. S'il y a un excédent laissé dans le compte de recettes, il servira à financer le budget", a déclaré Mme Ahmed.

FIN/INFOSPLUSGABON/ADE/GABON2019

© Copyright Infosplusgabon